

Edité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)
7, rue Guy Môquet Bt i BP8 94801 VILLEJUIF -Téléphone 01 49 58 35 85 – Fax : 01 49 58 35 33
Mél : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr – Web : <http://www.sntrs.net>
ISSN 0180-5398-CP 0904S05392-Directeur de la publication : Annick KIEFFER
– Imprimé par AJCommunication BP4 91750 CHAMPCUEIL –Périodicité : mensuelle

Elections au Comité National de la Recherche Scientifique du CNRS

Votez et faites voter pour les candidats du SNTRS-CGT

Quel projet... pour le CNRS !

Le projet de réforme du CNRS, élaboré par B. Larouturou et G. Mégie, s'intègre dans les orientations libérales du moment. Il tend à réduire la place des travailleurs scientifiques dans la définition des orientations scientifiques et stratégiques de l'organisme au profit du Gouvernement et du Medef. Ce projet s'inscrit aussi dans la transformation de l'Etat où la régionalisation est conçue pour limiter l'expression des personnels au niveau stratégique et cantonner leur intervention à la mise en œuvre des décisions.

Ainsi, en présentant l'activité du CNRS comme un continuum formation-recherche-innovation, il marginalise sa mission de développement des connaissances et en bon "libéral" l'inféode au "marché" mondial.

Le nouvel organigramme montre une démarche "entrepreneuriale" où le PDG décide de tout avec des directions opérationnelles (DRH, Dircom,

suite page 2

De l'ambition pour la recherche

La mobilisation des personnels de la Recherche publique a tenu le haut de l'affiche durant des mois. Le gouvernement a dû céder sur l'une des revendications phares. Mais l'essentiel reste encore à conquérir : l'enjeu, la place de la culture scientifique et le progrès des connaissances pour le développement humain. Le mouvement « Sauvons la Recherche », créé début janvier par les directeurs de laboratoires de l'INSERM et du CNRS, est venu prolonger une année de luttes revendicatives importantes des personnels des organismes publics de Recherche scientifique. Elles se sont formées en riposte à une incroyable décision budgétaire : une diminution de 30% des crédits de fonctionnement alloués aux laboratoires ! Un énorme fossé s'est creusé entre les actes et les discours politiques. Au Sommet Européen de Lisbonne, la France s'était engagée avec les autres pays à créer une véritable « Économie de la connais-

sance ». Jacques Chirac, quant à lui, avait promis à plusieurs reprises porter l'effort de recherche de la France à 3% du PIB. C'est d'ailleurs en répétant cet engagement lors de ses vœux de nouvel an qu'il a mis le feu dans les laboratoires publics...

Le gouvernement constitué après les élections régionales a cédé sur un point : les embauches de chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs de l'année 2005 ne seront plus précaires, mais statutaires. Le résultat de la lutte est d'importance. Néanmoins, une loi de Programmation de la Recherche est annoncée pour l'automne. Elle est censée concerner les futurs financements, la politique de l'emploi scientifique, la structuration et le statut des organismes publics de recherche, leurs rapports tant avec l'Université que l'Entreprise...

La CGT, en tant qu'organisation syndicale confédérée, porte dans ces conditions une responsabilité parti-

Suite page 2

etc...). La logique scientifique partant d'un comité national définissant la prospective est abandonnée. Le comité national n'est plus qu'une instance d'évaluation étroitement composée d'une moitié de nommés et d'un président de section désigné. Le passage d'une politique de recherche disciplinaire à une politique de projets à court terme transformera le CNRS un peu plus en agence de moyens et en fournisseur de labels. La déconcentration en 8 grandes régions qui auront pouvoir décisionnel au niveau scientifique indique que l'activité du CNRS dépendra de décisions stratégiques externes et non plus d'une organisation d'une recherche scientifique.

En abandonnant sa mission de structuration nationale de la recherche sous prétexte que ce serait le rôle de l'Université sans qu'elle n'en ait les moyens ni l'organisation, il prévoit de mettre à la disposition des Universités de nombreux postes de chercheurs et d'ITA. C'est un CNRS rabougri que ce projet annonce. En préconisant une politique de diminution de l'emploi statutaire et de développement de l'emploi précaire, ce projet s'oppose aux revendications exprimées par les personnels dans les luttes de ces derniers mois. Enfin il prône une logique de concurrence entre les personnels de la recherche par des carrières individualisées, des primes aux chercheurs les plus performants, une rémunération assise sur le métier et le profil et non plus sur les qualifications : on retrouve ici la politique d'emploi du patronat.

Gérard MANDVILLE

Merci
aux adhérents et
sympathisants du SNTRS-CGT
qui ont permis de présenter
120 candidats dans les 40
sections du Comité National.

SOMMAIRE
Pages 1 à 4
*De l'ambition pour la recherche
ENCART : Affiche à utiliser par
chaque adhérent.
Les Secrétaires des sections re-
cevront cette affiche en nombre.*

culière. Son implantation et sa représentativité dans les organismes de la recherche publique comme dans les centres de recherche industrielle la met en situation de traiter la convergence entre les différents secteurs. Cet apport est d'autant plus nécessaire que patronat et gouvernement ne cessent d'opposer les uns aux autres. Un des leitmotivs du MEDEF consiste à accuser les organismes publics d'être insuffisamment tournés vers les besoins des entreprises. Il exerce de ce fait une pression considérable pour détourner l'effort public pour la recherche fondamentale vers l'innovation, c'est-à-dire vers des études finalisées, dont l'entreprise peut escompter une rentabilité immédiate. Le gouvernement actuel, quant à lui, reprend à son compte l'un des constats dressés, en particulier par la CGT, à savoir que l'effort de recherche des industries installées en France est insuffisant au regard des autres pays. Mais il opère un véritable détournement de ce constat, en prétendant pouvoir porter l'effort national à 3% du PIB tout en réduisant l'effort public. Il lui suffirait de créer les conditions de l'augmentation du financement par les entreprises. Or il est évident que l'un ne peut pas aller sans l'autre, et cette partie de ping-pong concertée est tout simplement destructrice pour la recherche.

La responsabilité du syndicalisme confédéré implique son intervention sur le contenu de la loi de programmation de la Recherche à deux niveaux. D'une part les organisations de la CGT sont appelées à participer aux initiatives mises en place par les Comités locaux « Sauvons la Recherche » dans le cadre des États généraux. D'autre part la CGT doit élaborer sa propre intervention sur le contenu de la loi de programmation, tant aux plans local que national, et si possible de façon unitaire...

Les quatre thèmes retenus par le Comité national d'initiative et de proposition sont de nature à intégrer l'essentiel de notre expression revendicative.

Le rapport entre Recherche et Société est directement lié à la

notion de la « demande sociale » vers la recherche. Le patronat s'en présente comme le détenteur principal, afin de tourner la recherche publique vers ses besoins productifs rentables. Or la demande de la société est bien plus large. Elle repose sur des attentes fortes vis à vis de la science pour qu'elle réponde à des besoins humains insatisfaits. Le domaine de la santé est sans doute l'un de plus sensibles, mais n'est pas le seul.

L'opinion publique manifeste parallèlement des craintes non dissimulées vis à vis du développement des connaissances et des technologies. L'expérience l'a montré, il ne rime pas nécessairement avec progrès, ni dans le domaine social, ni environnemental, ni éthique. Faut-il apporter des réponses à ces craintes sous forme de moratoires, au risque de se trouver en contradiction avec le besoin de développement lié aux revendications économiques des salariés ? Ou faut-il revendiquer une véritable maîtrise citoyenne de la production scientifique et de l'innovation industrielle ? Dans ce cas, l'exigence de transparence et de démocratie interpelle tout autant la production scientifique des organismes publics que celle des entreprises.

De surcroît, les attentes de la société vis à vis de la science ne sont pas seulement d'ordre économique, mais aussi et peut-être avant tout, culturel. Qu'il s'agisse des sciences physiques, économiques, humaines ou sociales, la production et la diffusion de connaissances nouvelles ne fait-elle pas aussi partie des besoins essentiels de l'humanité ?

L'organisation de la recherche inclut la question des rapports entre les organismes publics, les universités et les entreprises. Des forces libérales, ou simplement porteuses de conceptions supranationales, condamnent l'exception française que représente l'existence d'organismes nationaux spécifiquement consacrés à la recherche scientifique (CNRS, INSERM, INRA, CEA...). Elles prônent le modèle répandu dans

le monde, conférant la Recherche aux Universités. Elles entendent limiter les organismes publics à la fonction d'agence de répartition des financements. Le danger est grand d'aboutir à une dilution du potentiel scientifique qui ne viendrait même pas compenser les insuffisances notoires des moyens de l'Enseignement supérieur. Il se trouve qu'aujourd'hui déjà, près de 80% des laboratoires sont mixtes et impliquent des personnels du CNRS et/ou des autres EPST (établissements publics scientifiques et techniques) ainsi que des enseignants chercheurs universitaires. La place, le rôle et la visibilité de l'Université en matière de production scientifique sont des questions qui se posent en termes de moyens et de temps disponibles pour les activités hors enseignement.

Quant aux rapports entre la recherche et l'industrie, il est faux de dire qu'ils pâtiraient d'une trop grande autarcie des laboratoires publics. Au contraire ceux-ci souffrent de l'insuffisance de ressources propres qui les obligent à passer un temps considérable à rechercher des contrats avec des collectivités et des entreprises. La question mérite d'être posée dans l'autre sens : ce sont les entreprises qui, sauf exception, négligent de développer un emploi scientifique et des moyens de recherche internes et qui se refusent du coup à établir une véritable coopération scientifique avec les organismes publics. Cela offrirait pourtant des perspectives de valorisation professionnelle dans l'un et l'autre des deux secteurs.

Le statut des personnels de la Recherche publique constitue un enjeu considérable, dont la dimension dépasse largement le cadre des établissements publics. Une véritable campagne est orchestrée, stigmatisant le fait que les chercheurs relèvent du statut des fonctionnaires. La garantie d'un emploi à vie serait incompatible avec la motivation et le dynamisme inhérents aux métiers de la recherche. C'est la raison pour laquelle, le gouvernement a tenté dès 2004 de précariser les nouveaux recrutements. Cela soulève mécaniquement une question très générale : la précarité est-elle source

d'efficacité et de motivation dans le travail ? La question concerne le travail scientifique dans tous les secteurs, publics et privés, et au-delà des métiers scientifiques, le travail dans son ensemble.

Si l'on peut être amené à considérer comme utile et nécessaire l'existence d'une mobilité plus importante entre la recherche fondamentale et la recherche-développement finalisée, elle ne doit pas être imposée par la précarité des situations professionnelles, mais par l'attractivité. Encore une fois, cela interpelle les pratiques managériales, en particulier françaises : quels débouchés l'entreprise offre-t-elle aux chercheurs et salariés de la recherche publique ? De même, la mobilité utile et nécessaire entre la recherche et l'université ne doit-elle pas être incitée par la revalorisation des fonctions de l'enseignement supérieur ?

L'évaluation de la recherche. Là encore, on assiste à une campagne de dénigrement des instances d'évaluation de la Recherche publique, au motif qu'elle comprendraient un trop grand nombre d'élus, ce qui la rendrait complaisante et inefficace. L'évaluation comporte plusieurs dimensions et porte sur les choix stratégiques, la qualité de la production des laboratoires, le travail des individus et les choix de recrutements. En chacun de ces domaines, peut-on admettre qu'un plus grand arbitraire doive prévaloir, alors que, là où il existe, nous revendiquons une démocratisation de la prise de décision stratégique, la transparence et le débat paritaire pour les évolutions de carrière.

On est confronté en fait à diverses volontés politiques, visant soit à étatiser le choix des programmes scientifiques, soit à le confier au marché, le renouvellement ou non des contrats tenant lieu d'instrument. Certes, les arguments prônant une ouverture plus grande vers la communauté scientifique internationale, ou vers la société, méritent d'être entendus et travaillés au plan revendicatif.

Mais - ne convient-il pas de le rappeler - la dimension démocratique et la transparence de l'évaluation de la

attente sociale d'autant plus forte qu'elle est directement liée au besoin d'expertise que les populations ressentent dans de nombreux domaines, technologiques, médicaux, environnementaux, économiques, sociétaux... Du coup, n'est-il pas opportun de revendiquer que l'activité de recherche des entreprises soit elle-même l'objet d'une évaluation démocratique ?

Le très fort soutien de l'opinion à la récente lutte des chercheurs, qui a compté parmi les nombreux facteurs ayant conduit à la sanction électorale du gouvernement aux élections régionales, et qui s'est manifesté malgré les craintes et réticences circulant au sein de la société quant aux progrès scientifique et technologique, manifeste la portée des enjeux économiques, culturels et sociétaux que représente l'avenir de la Recherche en France et en Europe. Si on ne croit plus guère à un progrès scientifique autonome et mécanique, l'attente reste forte que la recherche contribue au progrès de civilisation, dans ses dimensions économiques, sociales et culturelles et en ait les moyens. L'intervention syndicale en amont de la loi de programmation n'en est que plus urgente.

Michel DONEDDU
Secrétaire de la CGT
Membre du CA du CNRS
représentant le monde du travail

«Extrait du PEUPLE n° 1594 12/5/2004»

ROLE DES ELUS ITA : UN ENJEU POUR LE CNRS

Les élus C n'interviennent pas simplement comme experts d'un domaine mais comme élus : ils ont à débattre de la politique scientifique sous tous ses aspects (thématiques, financements, personnels, équipements...). L'activité d'un laboratoire résulte de l'activité de tous ses membres qu'ils soient chercheurs ou ITA. Le regard des ITA par rapport aux métiers techniques, qu'ils soient

Suite page 4

DEMOCRATIE ET EXPERTISE : RESPONSABILITE DES ELUS

Le SNTRS-CGT défend une évaluation des activités et des projets scientifiques fondée sur des critères scientifiques. L'évaluation menée par le Comité National est certes perfectible mais elle est irremplaçable. Elle repose sur la connaissance qu'ont les élus de la discipline, des thématiques, des collectifs de travail qui composent les unités. Sa qualité dépend largement de la transparence de ses travaux, et de la présence d'élus qui écoutent et qui rendent compte. Le SNTRS-CGT et ses élus agiront pour renforcer la démocratie dans les laboratoires.

Pour la CGT, le besoin de démocratie et l'exercice des responsabilités, l'aspiration à valoriser son point de vue à intervenir partout, bref, cette volonté d'être citoyen, s'expriment avec de plus en plus de force. Les travailleurs de la recherche publique doivent avoir une place prépondérante dans les mécanismes d'orientation et d'évaluation de la recherche. L'organisation de la recherche doit prendre en compte l'expression des besoins sociaux tout en préservant la liberté de recherche qui seule permet de dégager les concepts nouveaux potentiellement "utiles à la société". C'est là une responsabilité particulière des élus syndicaux.

Démocratie et transparence sont indissociables. Le rôle premier des élus est de faire circuler l'information. Les rapports complets présentés devant les instances d'évaluation doivent être consultables par les principaux intéressés. Les rapports de séance faisant état des discussions devraient être informatifs (c'est rarement le cas). Il faut donner le nom des rapporteurs. L'évaluation met souvent en jeu des équipes avec des conséquences importantes sur les carrières des participants, la transparence doit donc pouvoir conduire à des possibilités d'appel (notamment le rôle du Conseil Scientifique).

Evaluer, ce n'est pas uniquement porter un jugement de valeur, c'est se donner les moyens de corriger, d'évoluer, de prendre en compte les besoins. La faisabilité d'un projet scientifique dépend en effet autant de l'évaluation de l'incertitude du but poursuivi que des moyens nécessaires à sa réalisation, notamment en hommes (chercheurs, équipe technique), et de la capacité du responsable de projet à diriger son équipe. La question de la représentativité des évaluateurs est donc primordiale.

On ne peut éviter totalement la dépendance de l'évaluateur, ne serait-ce que par rapport à sa discipline ou parfois à des intérêts industriels directs ou indirects, c'est la multiplicité des approches de l'évaluation dans ses différentes composantes qui garantit le mieux la « qualité » de l'expertise.

Dans un contexte où l'expertise scientifique serait prise en charge par une hiérarchie de comités ad hoc émanant, par effet de chaîne, du ministre, chargés d'évaluer pour le ministre, on pourrait assister à des effets pervers bien plus importants que ceux observés dans le système actuel. Dans ce système, on se contente le plus souvent de nommer les gens les plus connus dans leur domaine, parce qu'ils appartiennent à des réseaux, qu'ils soient nationaux ou internationaux. Ce sont les mêmes scientifiques qui sont requis partout. Des positions redondantes sont ainsi exprimées dans des lieux divers où devraient pourtant s'exprimer des points de vue différents. Par ailleurs, certains experts sont choisis parce qu'ils vont dans le sens des orientations qu'on souhaite leur voir prendre. Un subtil processus d'homogénéisation s'opère ainsi, et c'est à ce niveau que commence le processus qui permet d'évacuer les thèses « marginales ».

Cette analyse conforte notre rejet du système des comités ad hoc pour l'évaluation des projets scientifiques de même que pour ses conséquences perverses en matière de politique scientifique. C'est pourquoi nous sommes résolument pour une *évaluation nationale par les pairs* avec une participation prépondérante d'élus représentatifs.

ROLE DES ELUS ITA :

(suite de la page 3)

d'assistance ou de services, doit faire partie intégrante de l'évaluation scientifique globale des laboratoires. De même le fonctionnement des laboratoires, leur organisation interne, les moyens mis à leur disposition, la façon de diriger du directeur sont autant de points qui influent sur la production scientifique et sur lesquels les ITA ont des avis à émettre. Les travaux d'évaluation du Comité National donnent aux élus C une connaissance au plus près des réalités de l'ensemble des métiers techniques d'une discipline. Cela leur permet d'en suivre les évolutions et ainsi d'intervenir efficacement dans les jurys de concours ; cela devrait aussi leur permettre d'intervenir dans la redéfinition des fiches d'emploi-type, pour améliorer les procédures de concours et pour proposer des actions de formation. Participant entre autres aux votes de prise en considération de demandes de création et renouvellement, aux classements et interclassements des unités de recherche, ainsi que sur l'activité des chercheurs, ils doivent être en mesure de se forger leurs propres avis pour accomplir leur mission.

Le rôle des ITA dans les sections du Comité National est interprété de différentes manières dans les sections du Comité National. Ils sont souvent cantonnés à n'intervenir que sur les seuls problèmes d'ITA dans les laboratoires. Il faut institutionnaliser la présence des ITA aux comités d'audits, aux bureaux des Commissions, aux visites pour le renouvellement et la création des laboratoires et lors des recrutements et promotions des chercheurs. Cela permettrait une meilleure appréciation du potentiel scientifique de chaque unité.

Les élus C devraient présenter dans chaque section un rapport de fin de mandat qui ferait un bilan de l'emploi ITA : hors statuts, besoins des unités, évolution des métiers, nécessité de formation.

Une réunion annuelle des élus présents dans les jurys de concours, permettrait de réaliser un bilan du déroulement des concours (par BAP, et par catégorie), introduirait un peu de transparence sur cette question et serait l'occasion d'une réflexion sur l'évolution des métiers.

Les membres du collège C pourraient aussi aider à la définition des profils et des niveaux de postes affichés au recrutement.